

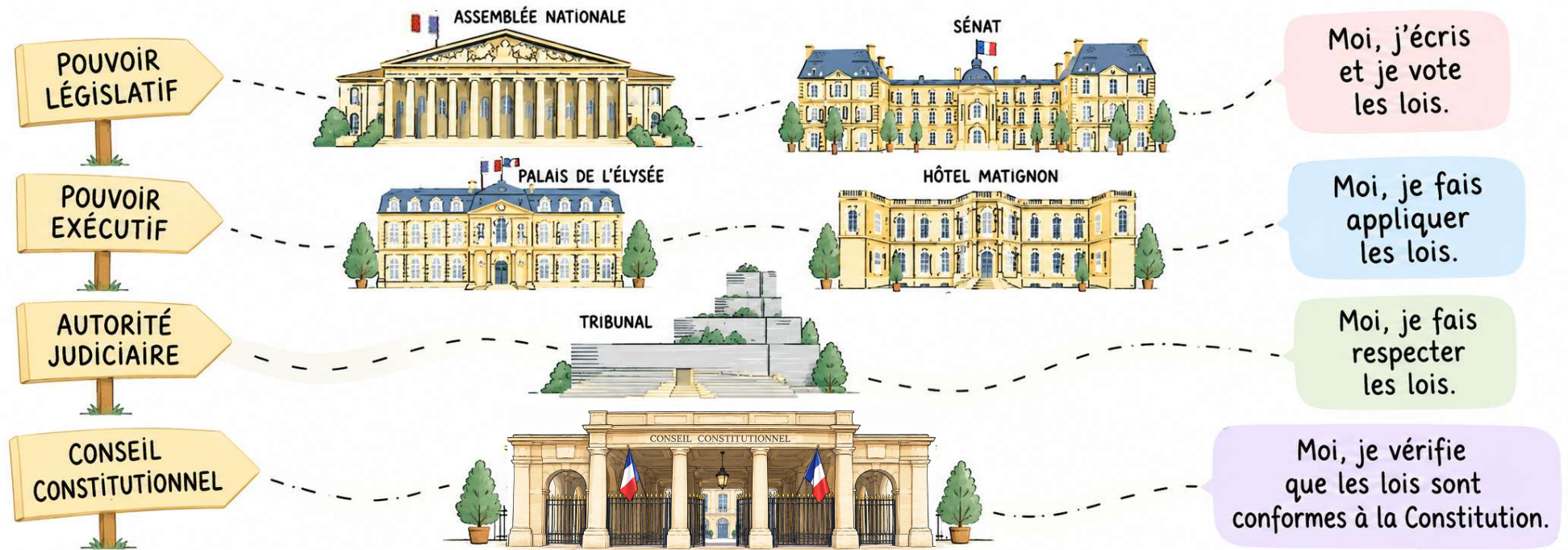
Séance 4 : Comment s'établissent les lois ?

Devoirs : DIAPO S4b (en capture d'écran, doc papier pour correction distribué en cours)

Compétences travaillées :

- **Connaître les caractéristiques de l'élaboration de la loi dans la République française.**
- **Prélever et utiliser des informations dans un texte juridique et des documents.**

Quelle est la place de chaque institution vis-à-vis de la loi ?



Le parcours d'une loi

À compléter

INITIATIVE

- Une quand il vient du Parlement.
- Un quand il vient du gouvernement.



EXAMEN

- Examen du texte par des parlementaires réunis en
- Ils font évoluer le texte avec des (modifications, ajouts ou suppressions d'articles).



5

- Le texte est discuté, puis



7

Allers-retours entre les deux chambres jusqu'à trouver un accord.

6

- Le texte est discuté, puis



8

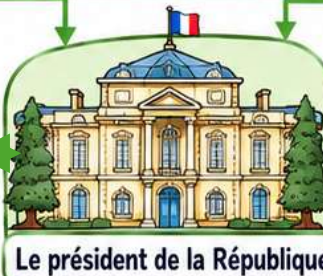
Si les deux chambres ne trouvent pas d'accord, une propose un texte commun.

Dernier mot de l'Assemblée nationale

49.3

10

- Le président de la République a 15 jours pour la loi.
- Pendant ce délai, il peut être saisi pour vérifier que la loi n'est pas contraire à la Constitution.



11

Le président de la République la loi dans les 15 jours.

12

La loi est publiée au Elle entre en vigueur et s'applique sur tout le territoire.



Indices pour retrouver les mots

- | | |
|--|---|
| 1 Texte qui vient du Parlement. | 7 Allers-retours entre les deux chambres jusqu'à trouver un accord. |
| 2 Texte qui vient du gouvernement. | 8 Si les deux chambres ne trouvent pas d'accord, groupe formé de députés et de sénateurs qui propose un texte commun. |
| 3 Groupe de parlementaires qui étudie le texte. | 9 Dernière possibilité en cas d'échec de la commission mixte paritaire : le gouvernement peut donner ce à l'Assemblée nationale. |
| 4 Modifications proposées au texte. | 10 Institution qui peut être saisie pour vérifier que la loi respecte la Constitution. |
| 5 Chambre qui vote le texte en premier. | 11 Verbe utilisé pour rendre la loi officielle. |
| 6 Chambre qui examine ensuite le texte. | 12 Journal dans lequel la loi est publiée pour qu'elle entre en vigueur. |

Qui fait la loi,
comment ?
3'33 min

1 Le combat de Simone Veil



Le 26 novembre 1974, Simone Veil, ministre de la Santé, présente devant l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'autorisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). « C'est [...] avec la plus grande conviction que je défendrai un projet longuement réfléchi et délibéré par l'ensemble du Gouvernement, un projet qui, selon les termes mêmes du Président de la République, a pour objet de "mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une solution mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps". [...] Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. [...] Actuellement, [...] la loi les rejette non seulement dans l'opprobre, la honte et la solitude, mais aussi dans l'anonymat et l'angoisse des poursuites³ (...). Parmi ceux qui combattent aujourd'hui une éventuelle modification de la loi répressive⁴, combien sont-ils ceux qui se sont préoccupés d'aider ces femmes dans leur détresse ? »

1. L'Assemblée compte alors 481 hommes et 9 femmes. 2. Le déshonneur. 3. Poursuites judiciaires. 4. Référence à la loi de 1923 qui considère l'avortement comme un délit.

2 Les débats à l'Assemblée nationale en 1974

Les débats, particulièrement intenses et longs, ont montré que ce sujet de société dépassait les clivages politiques, suscitant des avis très différents au sein même de la majorité.



Guy Cabanel, député
« Le devoir du législateur même s'il est, comme moi, de foi catholique, est d'ignorer les pressions, de faire abstraction de son appartenance à telle Église. »



Jean Foyer, député
« La question qui se pose à nous, aujourd'hui, est de savoir si les historiens des siècles à venir pourront dire : "En 1974, la natalité de la France s'était effondrée ; il était né 100 000 enfants de moins que l'année précédente, et c'est cette année-là que les députés français votèrent la liberté d'avorter" ».

Michel Debré, ancien Premier ministre
« Je souffre du mépris où est tenue la conception de la vie et de l'absence d'éducation de la responsabilité en un temps où, à juste titre, chacun se veut responsable. »

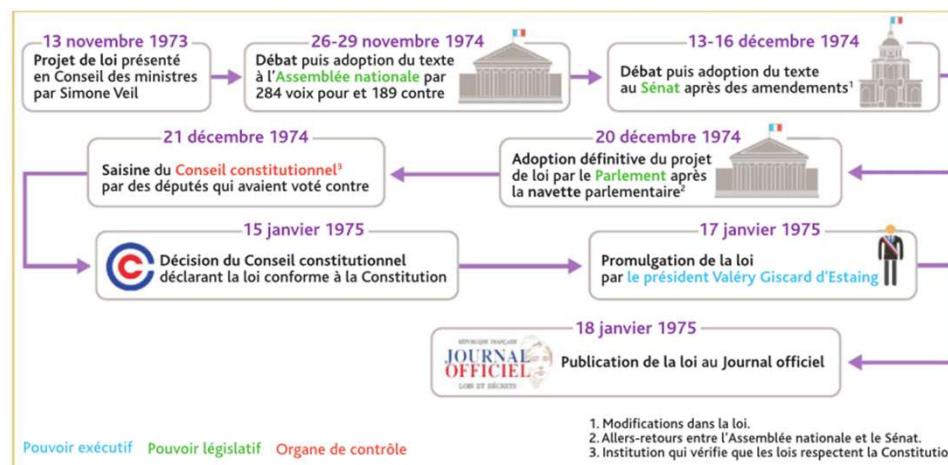


Albin Chalandon, député
« L'avortement existe. L'interdire ne sert à rien. [...] Je soutiens ce projet parce qu'il est humain, mesuré, social, il est conforme à une conception libérale de l'individu faisant confiance à sa capacité d'exercer sa responsabilité. »



Etude de Cas : La loi Veil

S4c



3 Le parcours de la loi

4 La liberté de recourir à l'IVG inscrite dans la Constitution

En 2024, sur proposition du gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté l'inscription dans la Constitution de la « liberté garantie » pour une femme d'avoir recours à une IVG.

« En France, la Constitution est la loi suprême. [...] Une modification de la Constitution étant bien plus contraignante que celle d'une simple loi, inscrire l'avortement dans le texte suprême permet ainsi de prévenir de potentiels retours en arrière de ce droit en cas de changement de majorité politique. Cette inscription offre une protection supplémentaire, une forte portée symbolique et affirme l'attachement du pays à ce droit. [...] Elle envoie aussi un signal important aux États qui restreignent ou criminalisent le droit à l'avortement, comme la Pologne, Malte ou Andorre en Europe, ou les États-Unis, où la Cour suprême a annulé en 2022 le droit constitutionnel à l'avortement en vigueur depuis 1973. »

■ D'après « Pourquoi inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution ? », www.amnesty.fr, 26 janvier 2024.



Documents extraits du Manuel numérique 3^e Histoire-Géographie, EMC, Hatier, 2026, pp. 394-395

- 1.Doc. 1 - **Identifiez** l'auteur du projet de loi sur l'IVG, sa fonction et le pouvoir auquel elle appartient.
- 2.Doc. 3 - **Décrivez** le parcours de la loi Veil, de la présentation du projet de loi à sa publication au Journal officiel.
- 3.Docs. 1 et 2 - **Expliquez** pourquoi le projet de loi sur l'IVG donne lieu à d'importants débats à l'Assemblée nationale.
- 4.Docs. 1 à 3 - **Montrez** que l'élaboration de la loi Veil illustre le fonctionnement démocratique de la Ve République.
- 5.Doc. 4 - **Expliquez** ce qui change en 2024 dans la protection du droit à l'IVG.